

PEA vs Compte Titres : **Quel outil pour investir en bourse ?**

Le PEA (Plan d'Épargne en Actions) et le compte titres ordinaire sont deux outils populaires pour investir en bourse, mais ils s'adressent à des profils différents et offrent des avantages distincts. Voici un comparatif pour vous aider à y voir plus clair.

1. PEA : L'outil fiscalement avantageux pour les particuliers

- Public concerné : Réservé aux personnes physiques (particuliers). Les sociétés ne peuvent pas ouvrir de PEA.
- Avantages fiscaux : Après 5 ans, les gains sont exonérés d'impôt sur le revenu (mais soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %).
- Plafond : Le plafond de versement est de 150 000 € (300 000 € pour un couple).
- Actifs éligibles : Actions européennes et OPCVM majoritairement investis en actions européennes.
- Objectif : Idéal pour les particuliers souhaitant investir sur le long terme tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

2. Compte Titres : La solution flexible pour tous

- Public concerné : Accessible aux particuliers et aux sociétés.
- Avantages fiscaux : Les gains sont soumis à l'impôt sur le revenu (taux forfaitaire de 12,8 %) et aux prélèvements sociaux (17,2 %).
- Plafond : Aucun plafond de versement.
- Actifs éligibles : Tous les actifs boursiers (actions mondiales, obligations, ETF, etc.).
- Objectif : Parfait pour les investisseurs souhaitant une grande flexibilité, notamment pour investir hors d'Europe ou pour les sociétés qui ne peuvent pas ouvrir de PEA.

3. Les sociétés et l'investissement en bourse

Les sociétés ne peuvent pas ouvrir de PEA, mais elles peuvent utiliser un compte titres ordinaire pour investir en bourse. Cet outil leur permet de :

- Diversifier leurs placements avec des actifs variés (actions, obligations, ETF, etc.).
- Bénéficier d'une fiscalité spécifique (impôt sur les sociétés ou régime des plus-values professionnelles).

Conclusion

- Pour les particuliers : Le PEA est un excellent choix pour investir sur le long terme avec un avantage fiscal.
- Pour les sociétés et les investisseurs diversifiés : Le compte titres offre une flexibilité maximale, sans restriction géographique ou plafond de versement.

Choisissez l'outil qui correspond à vos objectifs et à votre profil de risque, qu'il s'agisse de préparer votre retraite, de diversifier votre patrimoine ou de gérer les liquidités de votre entreprise.

Comme tout investissement, ces outils présentent des risques de perte partielle ou totale du capital.

*Ce contenu est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue pas un conseil financier, immobilier, juridique ou fiscal. Pour des recommandations adaptées à votre situation personnelle, veuillez nous consulter.